

INFORMATION

ECOLE DE BOSSEY PRE-INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 DES ENFANTS NES EN 2015 ET/ OU NOUVELLEMENT INSTALLES DANS LA COMMUNE

Si vous êtes domiciliés à Bossey (résidence principale) et souhaitez scolariser votre enfant lors de la rentrée de septembre 2017 à l'école de notre commune, nous vous invitons à passer en mairie pour une **pré-inscription avant le 28 Février 2018** munis de :

- votre pièce d'identité (des parents);
- un justificatif de domicile récent (facture téléphone ou EDF) ;
- votre livret de famille (accompagné d'un justificatif de l'autorité parentale en cas de séparation ou de divorce – dans ce cas la résidence habituelle de l'enfant doit être à Bossey) ;
- le carnet de santé de l'enfant (DTP obligatoire) ;
- le certificat de radiation (si scolarisation préalable dans une autre école).

Avec nos remerciements et nos cordiales salutations.

Bossey, le 15/01/2018

Le Maire,
Jean-Luc PECORINI



Jean-Luc PECORINI

